

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 3 septembre 2019, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, et les commissaires Christine Bellefleur, Nathalie Dallaire, Claude Jean, Jean-François Lamoureux, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent, Benoît Rondeau et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour le secondaire Isabelle Lajeunesse.

Est absente la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Pascale Goyette.

Est vacant le poste de commissaire parent pour le primaire.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, la directrice du Service des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2019-09-1977 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbaux des séances du 4 et 26 juin 2019 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeux politiques :
 - 7.1 Démission d'un commissaire parent.
 - 7.2 Nomination des commissaires aux différents comités de la commission scolaire.
 - 7.3 Nomination de deux (2) membres du comité exécutif :
 - 7.3.1 Nomination d'un président d'élection.
 - 7.3.2 Procédure d'élection du comité exécutif.
 - 7.3.3 Mise en nomination des membres du comité exécutif.

- 7.3.4 Nomination des membres du comité exécutif.
8. Sujets relatifs à la Direction générale :
 - 8.1 Rapport de délégation de la direction générale durant la période estivale.
 - 8.2 Calendrier des séances de travail 2019-2020.
 - 8.3 Informations sur la rentrée scolaire.
 9. Sujets relatifs au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Présentation du plan d'effectif : Personnel secteur de l'adaptation scolaire.
 - 9.2 Présentation du plan d'effectif : Personnel secteur des services de garde.
 10. Sujet relatif au Service des ressources financières :
 - 10.1 Méthode de calcul : Rémunération des commissaires.
 11. Sujets relatifs au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 11.1 Gratuité scolaire – Site Internet.
 - 11.2 Optimisation des services et de l'espace des résidences.
 12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidence.
 - 12.2 Rapports du comité exécutif.
 - 12.3 Rapports de délégation ou de représentation :
 - 12.3.1 Comité consultatif de transport 2019-06-18.
 - 12.3.2 Comité de gouvernance et d'éthique 2019-06-26.
 - 12.3.3 Comité de vérification 2019-06-05.
 - 12.4 Rapport des commissaires parents.
 - 12.5 Rapport de la direction générale.
 13. Période de questions du public.
 14. Autre affaire.
 15. Correspondance.
 16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 16.2 Actes d'établissement 2019-2020.
 - 16.3 Questionnaire destiné aux commissaires – Recensement des opérations entre apparentés.
 17. Questions et commentaires des commissaires.
 18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET 26 JUIN 2019

4.1 CC-2019-09-1978 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET 26 JUIN 2019

Le commissaire Benoît Rondeau propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2019 soient adoptés tels qu'expédiés par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Procès-verbal du 4 juin 2019

10.1 Organisation scolaire 2019-2020

Ce point sera traité au point 8.3 – Information sur la rentrée scolaire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

Les points 9.1, 9.2, 10.1 et 16.3 sont traités immédiatement.

9. SUJETS RELATIFS AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

9.1 CC-2019-09-1979 : PRÉSENTATION DU PLAN D'EFFECTIF : PERSONNEL SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Description de la situation : Le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire, comportant, pour l'année scolaire 2019–2020, 24 postes à caractère cyclique à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 91 postes à caractère cyclique à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se sont faits entre le 26 août et le 3 septembre 2019 jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2020, doit être adopté annuellement.

VU le respect des dispositions de la convention collective, particulièrement des clauses 7-3.23 et 7-3.28 prévoyant les modalités de consultation et de dotation des postes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2019-09-1980 : PRÉSENTATION DU PLAN D'EFFECTIF : PERSONNEL SECTEUR DES SERVICES DE GARDE

Description de la situation : Le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur des services de garde, comportant, pour l'année scolaire 2019–2020, 17 postes à caractère cyclique à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 27 postes à caractère cyclique à temps partiel (moins de 75 % de

tâche), dont les rappels se sont faits entre le 15 et le 21 août 2019 jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2020, doit être adopté annuellement.

VU le respect des dispositions de la convention collective, particulièrement des clauses 7-3.36 et 7-3.37 prévoyant les modalités de consultation et de dotation des postes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire parent Isabelle Lajeunesse

D'ACCEPTER le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur des services de garde pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET RELATIF AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

10.1 CC-2019-09-1981 : MÉTHODE DE CALCUL : RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Description de la situation : L'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* habilite le conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire dans le respect du décret adopté le 3 juillet 2019.

VU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui habilite le conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

VU le décret du 3 juillet 2019 qui détermine les montants annuels maximums de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire;

VU la *Politique de rémunération des commissaires*;

ATTENDU QUE la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* a été établie en tenant compte de la *Politique de rémunération des commissaires*;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

D'ADOPTER la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires 2019-2020* telle que présentée par la direction du Service des ressources financières.

DE MANDATER la directrice du Service des ressources financières à apporter les ajustements salariaux en conformité avec le décret du 3 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La commissaire Marie-Hélène Parent se joint à la rencontre, il est 19 h 30.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

16.3 QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX COMMISSAIRES – RECENSEMENT DES OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, présente le questionnaire soumis par le vérificateur à l'intention des commissaires.

7. ENJEUX POLITIQUES :

7.1 DÉMISSION D'UN COMMISSAIRE PARENT

La lettre de démission de la commissaire parent pour le primaire est déposée.

7.2 CC-2019-09-1982 : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. La *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer divers comités. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires peut instituer d'autres comités et y mandater des commissaires.

VU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité consultatif de transport;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité des ressources humaines;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité de vérification;

ATTENDU QUE le fonctionnement de la Commission scolaire requiert la présence de commissaires sur différents comités;

ATTENDU QUE le président, M. Normand Bélanger, est d'office membre de tous les comités;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

QUE les commissaires suivants soient nommés sur les comités de la Commission scolaire :

Comités	Nominations 2018-2019	Nominations 2019-2020
Comité consultatif de transport*	Bélangier, Normand Parent, Marie-Hélène Roussel, Nancy Thibault, Joanie	Président : Bélangier, Normand Commissaire : Parent, Marie-Hélène Commissaire : Roussel, Nancy C-parent : Lajeunesse, Isabelle
Comité de vérification*	Bélangier, Normand Vacant Dallaire, Nathalie Thibault, Joanie	Président : Bélangier, Normand Commissaire : Dallaire, Nathalie Commissaire : Lamoureux, Jean-François Commissaire : Parent, Marie-Hélène C-parent : Lajeunesse, Isabelle
Comité de gouvernance et d'éthique*	Bélangier, Normand Bellefleur, Christine Jean, Claude Rondeau, Benoît Lajeunesse, Isabelle	Président : Bélangier, Normand Commissaire : Bellefleur, Christine Commissaire : Jean, Claude Commissaire : Rondeau, Benoît C-parent : Lajeunesse, Isabelle
Comité des ressources humaines*	Bélangier, Normand Dallaire, Nathalie Jean, Claude Legault, Benoit-N. Rondeau, Benoît (substitut)	Président : Bélangier, Normand Commissaire : Dallaire, Nathalie Commissaire : Jean, Claude Commissaire : Legault, Benoit-N. C-substitut : Rondeau, Benoît
Comité d'évaluation de la direction générale	Bélangier, Normand Vacant Parent, Marie-Hélène	Président : Bélangier, Normand Commissaire : Jean, Claude Commissaire : Parent, Marie-Hélène

* **Comité obligatoire selon la LIP requérant la présence de commissaires.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 NOMINATION DE DEUX (2) MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF :

7.3.1 CC-2019-09-1983 : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Description de la situation : Suite à la démission de deux (2) commissaires dont le commissaire représentant du comité de parents, nous devons procéder à l'élection des membres remplaçants pour la durée du mandat non écoulée. Le mandat des membres du comité exécutif prend fin le 6 novembre 2020. Étant donné l'absence du commissaire parent représentant les EHDAA et la vacance au poste de commissaire parent pour le primaire, la nomination du commissaire représentant le comité de parents est reportée à la prochaine séance. Afin de procéder à l'élection des membres du comité exécutif, un président d'élection devra assurer le bon déroulement des procédures.

VU la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la formation d'un comité exécutif;

VU la résolution CC-2018-11-1873 fixant la fin du mandat au 6 novembre 2020;

VU le *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* délégrant certains pouvoirs et fonctions au comité exécutif;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection des membres du comité exécutif;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE M^{me} Jacinthe Fex agisse comme présidente d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3.2 CC-2019-09-1984 : PROCÉDURE D'ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Étant donné la nécessité de procéder au remplacement de deux (2) commissaires membres du comité exécutif afin de respecter la résolution CC-2018-11-1873, une nouvelle procédure d'élection doit être adoptée.

VU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'institution d'un comité exécutif;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection des membres du comité exécutif;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Christine Bellefleur

D'ADOPTER la procédure d'élection suivante :

A. Nomination d'un commissaire au poste vacant

1. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination des commissaires pour le poste vacant. Il n'est pas nécessaire que ces propositions soient appuyées.
2. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.

3. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.
4. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
5. Si le nombre de mises en nomination est supérieur au nombre de postes du comité exécutif disponible, il y a scrutin. Le président d'élection désigne une personne pour agir à titre de scrutatrice ou scrutateur.
6. La personne qui reçoit le plus grand nombre de votes est élue.
7. Le président d'élection déclare la personne élue, membre du comité exécutif.
8. Après le scrutin, les bulletins de vote sont mis dans une enveloppe scellée et initialisée par le président d'élection et le scrutateur.

B. Nomination d'un commissaire représentant le comité de parents

1. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination du commissaire parent pour le poste vacant.
2. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.
3. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.
4. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
5. Si le nombre de mises en nomination est supérieur à un, il y a scrutin. Le président d'élection désigne une personne pour agir à titre de scrutatrice ou scrutateur.
6. La personne qui reçoit le plus grand nombre de votes est élue.
7. Le président d'élection déclare la personne élue, membre du comité exécutif.
8. Après le scrutin, les bulletins de vote sont mis dans une enveloppe scellée et initialisée par le président d'élection et le scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3.3 MISE EN NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

A. Nomination des commissaires

Il est proposé par Christine Bellefleur que Jean-François Lamoureux soit nommé membre du comité exécutif.

Il est proposé par Benoit-N. Legault que Nancy Roussel soit nommée membre du comité exécutif.

Il est proposé par Benoît Rondeau que Claude Jean soit nommé membre du comité exécutif.

M. Claude Jean refuse.

M^{me} Nancy Roussel accepte.

M. Jean-François Lamoureux accepte.

La présidente d'élection, M^{me} Jacinthe Fex, nomme Julie Bellavance à titre de scrutatrice et les commissaires procèdent au scrutin.

La présidente d'élection et la scrutatrice dépouillent les votes.

La présidente d'élection déclare M. Jean-François Lamoureux élu membre du comité exécutif.

7.3.4 CC-2019-09-1985 : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Suite à la démission de deux (2) commissaires dont le commissaire représentant du comité de parents, nous devons procéder à l'élection des membres remplaçants pour la durée du mandat non écoulée. Le mandat des membres du comité exécutif prend fin le 6 novembre 2020. Étant donné l'absence du commissaire parent représentant les EHDAA et la vacance au poste de commissaire parent pour le primaire, la nomination du commissaire représentant le comité de parents est reportée à la prochaine séance. Afin de procéder à l'élection du nouveau membre du comité exécutif, un président d'élection devra assurer le bon déroulement des procédures.

VU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'institution d'un comité exécutif;

VU QUE le conseil des commissaires a délégué des fonctions et pouvoirs, par règlement, au comité exécutif;

VU la résolution CC-2018-11-1873 fixant la fin du mandat au 6 novembre 2020;

ATTENDU QUE la procédure d'élection des membres du comité exécutif a été appliquée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Christine Bellefleur

QUE soit nommé membre du comité exécutif pour la durée non écoulée du mandat, le commissaire suivant : M. Jean-François Lamoureux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJETS RELATIFS À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

La directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, présente son rapport.

8.2 CALENDRIER DES SÉANCES DE TRAVAIL 2019-2020

La directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, dépose le calendrier des séances de travail pour l'année scolaire en cours.

8.3 INFORMATIONS SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

La directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, transmet les informations sur le déroulement de la rentrée scolaire 2019.

11. SUJETS RELATIFS AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

11.1 GRATUITÉ SCOLAIRE – SITE INTERNET

La secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, informe les membres que l'aide-mémoire sur la gratuité scolaire fourni par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a été déposé sur le site Internet de la commission scolaire dans la section *Parents et élèves*.

11.2 CC-2019-09-1986 : OPTIMISATION DES SERVICES ET DE L'ESPACE DES RÉSIDENCES

Description de la situation : Étant donné que plusieurs places sont non utilisées annuellement, autant à la résidence Saint-Joseph qu'à la résidence Christ-Roi et faisant suite à deux (2) demandes reçues par des élèves inscrits au cégep, la directrice des résidences suggère la possibilité de louer les places disponibles aux étudiants du cégep à des conditions prédéterminées.

ATTENDU QU'une dizaine de places demeurent non utilisées annuellement à chacune des deux (2) résidences (Saint-Joseph et Christ-Roi);

ATTENDU QUE cette situation est apparue depuis environ trois (3) ans, liée à une baisse de l'effectif scolaire;

ATTENDU QUE nous accueillons déjà certains élèves inscrits à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle;

ATTENDU QUE les étudiants du cégep ne font pas partie de notre commission scolaire;

ATTENDU la possibilité pour la commission scolaire de louer ses locaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'AUTORISER la location aux étudiants du cégep aux conditions suivantes :

- L'étudiant devra être en continuité de service avec la résidence;
- L'étudiant devra être inscrit en première année du cégep;
- L'étudiant devra être recommandé par les techniciens en éducation spécialisée de la résidence;
- L'étudiant devra avoir lu et signé le code social de la résidence, à titre d'engagement d'y respecter les règles prévues;
- L'acceptation de l'inscription sera confirmée à partir de la mi-septembre;
- Le nombre de résidents provenant d'une autre clientèle que le secondaire devra se limiter à cinq (5), à moins d'une exception préalablement approuvée par la direction des résidences;
- Tout manquement au code social occasionnera une expulsion immédiate;
- La priorité sera en tout temps accordée aux élèves de la CSPN;
- Un loyer mensuel de cent dollars (100,00 \$) par mois sera exigé et payable par chèque au nom de la CSPN.

DE PERMETTRE que les revenus de location soient déposés dans un fond à destination spéciale devant servir aux élèves des résidences de 4^e et 5^e secondaire et aux fins suivantes :

- Aide financière;
- Activités parascolaires;
- Aide alimentaire;
- Remises de bourses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION :

12.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

12.2 Rapports du comité exécutif

Les procès-verbaux du comité exécutif ayant eu lieu les 18 juin et 20 août 2019 sont déposés.

12.3 Rapports de délégation ou de représentation

12.3.1 Comité consultatif de transport 2019-06-18

Le compte rendu de la rencontre ayant eu lieu le 18 juin 2019 est déposé.

12.3.2 Comité de gouvernance et d'éthique 2019-06-26

Le compte rendu de la rencontre ayant eu lieu le 26 juin 2019 est déposé.

12.3.3 Comité de vérification 2019-06-05

Le compte rendu de la rencontre ayant eu lieu le 5 juin 2019 est déposé.

12.4 Rapport des commissaires parents

La commissaire parent pour le secondaire, M^{me} Isabelle Lajeunesse résume la rencontre du comité de parents ayant eu lieu le 19 juin 2019.

12.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, présente son rapport.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

14. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

15. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

16.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mai au 15 août 2019 est déposée.

16.2 Actes d'établissement 2019-2020

Le document *Actes d'établissement 2019-2020* est déposé.

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

CC-2019-09-1987 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Le commissaire Benoit-N. Legault propose l'ouverture du huis clos, il est 21 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres discutent du dossier de la démocratie scolaire.

CC-2019-09-1988 : FERMETURE DU HUIS CLOS

La commissaire Nathalie Dallaire propose la fermeture du huis clos, il est 21 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. CC-2019-09-1989 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance, il est 21 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale